



- Nous avons quatre heures devant nous pour faire connaissance. Tenez, voici mon adresse mail.

Nous avons quatre heures devant nous pour faire connaissance. Tenez, voici mon adresse email.

Les voisins Vigilants

- Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire,
 - Historique & Expériences en cours,
 - Les principes,
 - Le concept : ses limites et opportunités,
 - Questionnaire à l'attention des Biviérois,
 - Planning des échéances,
 - Questions / Réponses.
-
- Annexes
 - Chiffres pour la commune de Biviers.
 - Images, Presse, affichage...



Gendarmerie Nationale
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



Expériences en cours : revue de Presse 1/2



FROGES "Voisins vigilants" : ça continue...

Quelques jours après le vote, en conseil municipal de l'implantation de caméras de vidéosurveillance, voilà que le thème de la sécurité se retrouve ...

Publié 11/06/2013 à 06:00

Voisins vigilants

Accroître le sentiment de sécurité et renforcer le lien social entre les habitants

Notre dispositif "Solidarité voisinage" s'appuie sur une ou plusieurs chaînes de vigilance, regroupant des habitants voisins d'un même rue ou d'un même quartier qui alertent, à titre préventif et réactif, la gendarmerie ou la justice de faits de nature à troubler la sécurité publique, dont ils seraient témoins.

Police municipale : 06 76 61 89 29

VEUREY-VOROIZE Le dispositif Voisins vigilants arrive

Lutter contre la délinquance et les cambriolages, était une promesse de la campagne des dernières municipales. La nouvelle équipe a donc tenu parole. Dernièrement, elle a reçu Jean-Pierre Duthu, policier municipal à Meylan et Annick Bouchard, adjoint-chef à la gendarmerie de Sassenage, pour une présentation du dispositif Voisins vigilants, à l'ensemble de la population et ce, afin d'éviter à tout prix des initiatives personnelles.

Certains habitants inquiets quant aux dérives

Ce cadre légal, permet, en s'appuyant sur la vigilance des voisins d'un même lotissement ou secteur, de lutter contre

la délinquance et les cambriolages. Après une présentation générale du programme par Jean-Jacques Fresson, conseiller municipal, les habitants ont pu poser leurs questions. Certains souhaitent voir apparaître sur le village, une vidéo surveillance, alors que d'autres, s'inquiétaient déjà des dérives éventuelles d'un dispositif. « Comment me garantir que mes amis qui viennent dîner chez moi, ne seront pas pris pour des voleurs par le voisin vigilant ? », a lancé une habitante inquiète. « Question de bon sens ! Un samedi soir, des allées et venues dans un lotissement sont normales. Par contre si l'on connaît son voisin et que l'on sait qu'il est en vacan-

ces, là le dispositif Voisins vigilant prend tout son sens », lui a répondu Annick Bouchard. « Soyons bien clairs, s'il démarre à Veurey, ce dispositif viendra s'inscrire dans une dynamique plus large, de Voisins bienveillants. Ce que nous souhaitons, par ce biais, avant tout, c'est de recréer du lien entre les personnes », a précisé Guy Julien, le maire de la commune. Reste donc aux intéressés à s'inscrire en mairie.

Nathalie BELLON



Annick Bouchard, adjoint-chef à la gendarmerie de Sassenage, Jean-Pierre Duthu, policier municipal de Meylan et Jean-Jacques Fresson, conseiller municipal de Veurey, ont détaillé les différents enjeux de ce dispositif.

À la Une Mariages Naissances **jsl** Montceau os événements en images

LES BIZOTS

Le dispositif "Voisin vigilant" se met en place aux Bizots

Notez cet article : ★★★★★

le 20/12/2014 à 05:00 Vu 178 fois



Vigilance citoyenne. Jean-Paul Luard, maire des Bizots, s'est rendu mardi à la sous-préfecture d'Autun afin de concrétiser, par une signature avec la sous-préfète Carole Dabrigéon et les forces de l'ordre, la mise en place du dispositif de vigilance citoyenne aux Bizots. Cinq autres communes ont signé à leur tour. Aux Bizots, 14 personnes sont volontaires pour entrer dans ce dispositif. Photo P. M. (CLP)

PARTAGER

Recommander 0

Tweeter 0

Envoyer à un ami

HISTORIQUE 1/3

- ✓ Le concept de citoyens vigilants n'a pas attendu la loi de mars 2007 pour exister en France. Plus répandue en milieu rural, cette vigilance civique s'exerçait, naturellement, au sein de la population répondant à une envie de cohésion sociale et de protection des biens et des personnes.
- ✓ Au fil des années, ce contact instauré entre les habitants, les autorités de l'état et les municipalités, s'est affaibli portant une atteinte progressive à la sécurité publique et à sa prévention.



HISTORIQUE 2/3

- ✓ Dès 1960, en réponse à un meurtre odieux dans un quartier de NEW YORK, des habitants décident de s'organiser en groupes pour surveiller les agissements suspects dans leurs zones et les signaler à la police. Le principe de "neighborhood watch" est né à l'occasion de cette douloureuse affaire.
- ✓ Ce concept anglo-saxon s'est exporté avec succès au CANADA, en AUTRICHE, en ALLEMAGNE, aux PAYS BAS et dans les pays de l'est.





HISTORIQUE 3/3

- ✓ Chaque pays a décliné ce principe en fonction de la mentalité de son peuple, de l'attente des citoyens et de sa conception de la sécurité. La France propose un système reposant sur une vigilance non agressive, basée sur l'observation, la solidarité et l'échange de renseignements avec les autorités municipales et les forces de l'ordre. D'autres pays ont constitué de véritables auxiliaires de police parmi leur population, en les formant et les armant (Exemple de certains « land » en ALLEMAGNE).



Le Principe, base du concept « voisins vigilants » :

Un dispositif s'appuyant sur la vigilance des particuliers vivant au sein d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, notamment les cambriolages.

L'engagement civique de volontaires d'une même aire géographique vise à accroître le niveau de sécurité du secteur surveillé dans une démarche collective renforçant les liens entre la population, les autorités municipales et les forces de l'ordre.

Le concept, ses limites et opportunités 1/6

LA TERMINOLOGIE VOISINS VIGILANTS :

- ✓ Certaines communes ont fait le choix d'utiliser d'autres vocables,
 - Les mots VOISINS VIGILANTS peuvent faire référence à l'idée de milice privée.
 - La Commune de Meylan a fait le choix des mots VOISINS SOLIDAIRES.
- ✓ Le cadre réglementaire auquel la gendarmerie s'est associé
 - est très éloigné du concept de milice privée,
 - Repose sur la proximité entre les autorités et les habitants,
 - Répond à une demande en lien avec l'évolution de la notion de voisins. (chacun chez soi..!),
 - Travailler sur la prévention, la communication et la connaissance du terrain.

Le concept, ses limites et opportunités 2/6

Ce concept se concentre sur des zones, connues des services de gendarmerie, pour être touchées par des phénomènes récurrents de délinquance (Cambriolages, vols à la roulotte, vols de véhicules, etc...).

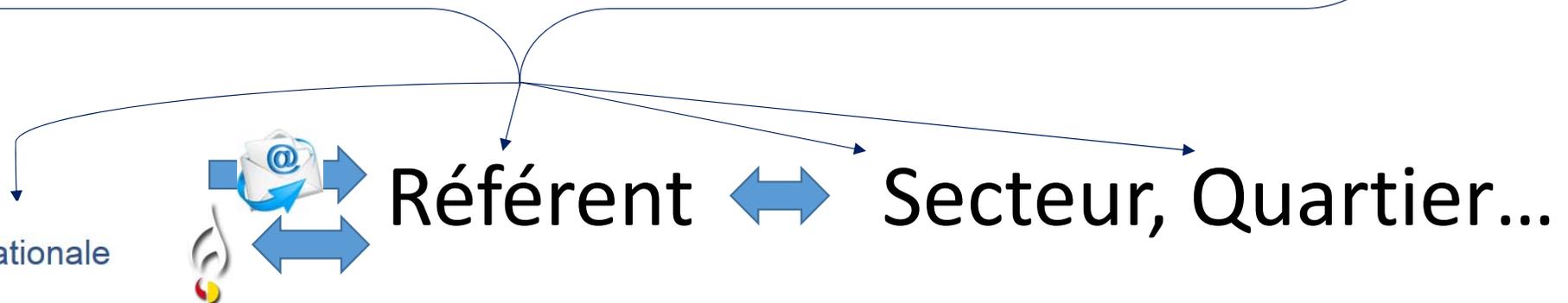
Ne se substituant pas aux forces de l'ordre, le citoyen vigilant, par son action, joue un rôle essentiel de cohésion sociale visant à faire reculer l'insécurité.

Le concept, ses limites et opportunités 3/6

- ✓ un dispositif VOISINS VIGILANTS ne diminue pas en soi les infractions. *(limite)*
- ✓ Les infractions sont commises sur un autre secteur à risque plus faible pour leurs auteurs. *(opportunité pour Biviers de faire diminuer les chiffres !)*

Le dispositif offre à un quartier, secteur géographique d'être en liaison « organisée » selon un protocole, avec la gendarmerie.

Pour chaque secteur, un référent centralise les informations et les diffuse



Voisins Vigilants : Email gendarmerie

La communauté de brigades de Meylan / ST Ismier informe les voisins vigilants :

Cambriolage dans une résidence principale (maison individuelle) située avenue des 7 Laux à Meylan.
Fait commis entre le samedi 25/10/14 à 10 heures 00 et le dimanche 26/10/14 à 16 heures 15 en l'absence des occupants.

Le ou les auteur(s) sont entrés en forçant la baie vitrée de la véranda (pas de renseignement sur leur description ni sur leur éventuel moyen de déplacement).



Le concept, ses limites et opportunités 4/6

Rôle du voisin référent :

- Il est choisi sur acte de volontariat par le maire de sa commune pour sa fiabilité et sa disponibilité.
- Le voisin référent recueille auprès des habitants de sa zone tout élément susceptible d'intéresser les autorités dans leur lutte contre la délinquance.
- Il transmet au maire, Police Municipale et à son gendarme référent les dits éléments dans les limites imposées par la loi et la morale.

Le concept, ses limites et opportunités 5/6

LA SIGNALISATION

- ✓ A installer sur l'espace pour lequel le dispositif est mis en œuvre, ou ...



- ✓ L'installation de la signalisation est optionnelle & à réaliser en concertation avec les communes voisines...

Le concept, ses limites et opportunités 6/6

LE DISPOSITIF DOIT ÊTRE VALIDÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

- ✓ Le déploiement du dispositif se fait en lien avec la gendarmerie
- ✓ Un vote de principe du conseil municipal permet le déploiement du dispositif.
 - Un vote du conseil municipal permet aux quartiers, secteur géographique, volontaire et qui le demande, de souscrire la convention « Voisins vigilants » avec la gendarmerie
 - Permet à la commune d'être intégrée au dispositif, ex : cet été, la police municipale proposait un service de visite de surveillance, lors de la vacance des occupants.



Synthèse ...

Synthèse ... 1/2

1. Le maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. (loi du 5 mars 2007)
2. L'autorité municipale est chargée, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif "Voisins vigilants" .
3. Un militaire de la gendarmerie de MEYLAN sera désigné comme référent auprès de chaque chaîne de citoyens vigilants, il est l'interlocuteur privilégié et a la charge de l'exploitation des observations et des renseignements transmis.



Synthèse ... 2/2

4. Le gendarme désigné transmet aux voisins vigilants les conseils de prévention à diffuser à l'échelle locale et donne connaissance des phénomènes persistants de délinquance dans la zone surveillée.
5. La gendarmerie avise, régulièrement, le maire des mesures prises suite aux indications fournies par les voisins vigilants

Questionnaire

La municipalité souhaite par la diffusion d'un questionnaire, mesurer l'opinion de la population de Biviers.

Ce soir, nous vous avons présenté l'aspect « sécurité » contre les actes de malveillances, mais d'autres activités peuvent être mises en place sur la base du même principe.



 **Questionnaire Dispositif "Voisins Vigilants"**

Madame, Monsieur,

La Mairie de Biviers a le projet de signer une convention avec la gendarmerie dans l'objectif de déployer le dispositif "Voisins Vigilants" sur la commune.

Ce dispositif "voisins vigilants" est un concept développé avec succès au Canada, en Autriche, en Allemagne, aux Pays-Bas. Chaque pays l'a décliné en fonction de sa culture, de l'attitude des citoyens et de sa conception de la sécurité. La France, elle, propose un dispositif basé sur le volontariat, s'appuyant sur la vigilance des particuliers vivant au sein d'un même quartier, et l'échange de renseignements avec les autorités municipales et les forces de l'ordre, pour lutter contre la délinquance, notamment contre les cambriolages.

Le dispositif "Voisins vigilants" déployé avec la gendarmerie nationale

- ✓ n'est en aucun cas une milice privée, aucune intervention directe n'est envisagée,
- ✓ est basé sur la prévention, la communication et la connaissance du terrain,
- ✓ s'appuie sur des relations de bon voisinage et de solidarité,
- ✓ repose sur la proximité entre les autorités et les habitants.

Dans chaque secteur, un référent fait le lien entre la gendarmerie et les habitants de son quartier.

 **Référent** ↔ Secteur, Quartier...

Bulletin Réponse - Dispositif "Voisins Vigilants"

Votre réponse est très importante pour la Mairie, merci de bien vouloir nous retourner ce questionnaire quel que soit votre avis sur ce projet.

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Je souhaite participer à la mise en place du dispositif sur mon secteur géographique / Quartier.

Je me propose pour être le **Voisin référent** sur mon secteur géographique / Quartier.

Je ne suis pas opposé au déploiement du dispositif Voisins Vigilants dans mon quartier mais je ne souhaite pas participer.

Je ne souhaite pas le développement de ce dispositif.

Réponse à faire parvenir à la Mairie de Biviers avant le 15 Février 2015.
Retour possible par mail : contact@mairie-biviers.fr

Les échéances – Le planning

Pour un déploiement du dispositif dès juin 2015.

Maintenant

- Une réunion publique d'information et présentation du Questionnaire.
➔ *Janvier 2015. réunion en collaboration avec la gendarmerie.*
- Un questionnaire de relevé de tendances et des attentes
➔ *Diffusion dès maintenant : date retour réponses pour le 15 Février 2015*
- Validation par le conseil municipal de l'adhésion au concept VOISINS VIGILANTS,
➔ *Mars - Avril 2015*
- Signature d'un protocole avec la Gendarmerie.
➔ *Avril – Mai 2015*
- Les quartiers ou secteurs qui souhaitent déployer le service, signent une convention.
➔ *Mai – Juin 2015*
- Actuellement 2 à 3 quartiers sont demandeurs et dans l'attente du « feu vert ».



Questions Réponses / Débat

Nous remercions Messieurs

Le Capitaine Loïc PLATEAU de la Gendarmerie de Meylan

Le Major Olivier WLMINCK de la Gendarmerie de Meylan

L'Adjudant chef Laurent TURRINI de la Brigade de St-Ismier

Monsieur Damien GUIGUET Adjoint au Maire de Meylan, en charge de la sécurité -

Monsieur Jean Pierre DUTHU de la commune de Meylan

ainsi que toutes les personnes présentes.





Réunion Publique du 23 janvier 2015 : Voisins Vigilants





Annexes

3.3 - Statistiques commune de Biviers 1/2

SUR LA STATISTIQUE GENERALE

NATURE	2012	2013	2014	Comparatif 13/14
ATTEINTES AUX PERSONNES	3	4	7	+75 %
ATTEINTES AUX BIENS	25	26	38	+46,15 %

SUR LES STATISTIQUES DETAILLEES 1/2

NATURE	2012	2013	2014	Comparatif 13/14
CAMBRIOLAGES	4	4	11	+175 %
VOLS SOCIETES ET COMMERCE	3	0	1	+100 %



3.3 - Statistiques commune de Biviers 2/2

SUR LES STATISTIQUES DETAILLEES 2/2

NATURE	2012	2013	2014	Comparatif 13/14
VOLS DE VL ET 2 ROUES	2	1	2	+100 %
VOLS A LA ROULOTTE	0	6	2	-66,67 %
VOLS ACCESSOIRES AUTOMOBILES	1	1	2	+100 %

NATURE	2012	2013	2014	Comparatif 12/13
DEGRADATIONS	2	0	5	+5
VIOLENCES	3	4	7	+75 %

Blagnac. Premier dispositif de voisins vigilants

Publié le 08/11/2013 à 09:53. Mis à jour le 08/11/2013 à 09:11
 Blagnac (31) - sécurité



Jean-Louis Gonzalez est à l'origine de la mise en place de cette opération de prévention. /Photo DDM

Déjà 3 000 communautés de voisins vigilants sont en place sur le territoire national. En Haute-Garonne, des regroupements se sont constitués à Auterive, à Seysses ou encore à Saint-Lys. Il n'est donc pas étonnant que le dispositif arrive à Blagnac.

C'est dans un lotissement du quartier résidentiel du Ritouret, qu'une quinzaine de riverains viennent de se regrouper en association de voisins vigilants. «J'ai découvert cette opération lors d'un reportage à la télévision et j'ai pensé que nous pourrions la mettre en place dans le quartier», explique Jean-Louis Gonzalez, domicilié dans la rue des Erables. «Dernièrement, nous avons connu trois cambriolages qui faisaient suite à une série de six auparavant. Ce moyen peut avoir un effet dissuasif contre la délinquance. On ne veut pas remplacer la police que l'on a rencontrée pour expliquer notre démarche.

Un réseau de solidarité

Le rôle de la communauté de voisins vigilants est donc d'être attentive à ce qui se passe dans le quartier et de signaler toute anomalie aux forces de l'ordre le plus rapidement possible. «Il s'agit de s'entraider quand les uns ou les autres partent en vacances», ajoute Jean-Louis Gonzalez qui a déjà rassemblé 16 riverains sur les 24 que compte sa rue. «Trois seulement m'ont dit qu'ils ne partageaient pas la démarche et qu'ils ne souhaitaient pas participer. L'objectif est maintenant d'établir une charte et d'installer des panneaux signalant l'opération. Nous avons demandé à la mairie de nous aider à les financer et de signer notre protocole mais elle n'a pas souhaité le faire dans l'immédiat alors nous allons nous débrouiller seuls».

Du côté de la municipalité, l'initiative est encouragée mais elle ne sera pas accompagnée de moyens. «Je ne peux pas labelliser une rue ni privilégier une initiative plus qu'une autre», indique Bernard Keller, maire de Blagnac. «Nous avons favorisé les relations de voisinage avec les repas de rues, créé des conseils de quartiers, œuvré pour la sécurité avec la police municipale qui participe avec la police nationale à l'opération tranquillité vacances étendue à toute l'année. Je n'ai rien contre cette mesure, bien au contraire, mais je ne peux pas la conventionner».

Jean-Luc Martinez



Exemple d'affichage...



Les "voisins vigilants" : comment ça marche ? - 20 octobre 2011 -



Chacun a intérêt, quand il est absent, à voir son bien préservé confié d'emblée au Nouvel Observateur un représentant de la gendarmerie interrogé à la mi-octobre. Celui qui préfère l'appellation participation citoyenne à celle de **voisins vigilants** définit le

dispositif comme un contrat moral entre gendarmes et habitants, une union autour de valeurs communes de cohésion et de respect. [...] Comme pour mieux insister sur la détermination du ministère quant à l'étendue de ce dispositif **voisins vigilants**, celui-ci est par ailleurs également mentionné dans une note interne gendarmerie du 15 septembre dernier du directeur général de la gendarmerie nationale Jacques Mignaux destinée à la haute hiérarchie. [...] Contrairement au dispositif anglo-saxon de neighbourhood watch, le dispositif **voisins vigilants** ne comporte pas la mise en place de patrouilles ni de rondes citoyennes. Interrogé début août par Le Monde, le secrétaire général du syndicat SGP Unité Police FO Nicolas Comte se montrait dubitatif quant à ce qu'il voit comme un copié-collé des exemples britannique et américain qui ne correspond pas à la mentalité française. [...]

A Mazères, souriez, vous êtes filmés ! - 20 octobre 2011 -



Mazères, dans l'Ariège, avec ses caméras ultramodernes et ses **voisins vigilants**, est l'une des communes les plus surveillées de France. Par Nathalie Funès. [...] Protection **voisins vigilants**, en liaison immédiate avec la gendarmerie et la police municipale. En-dessous, deuxième panneau & thinsp. Ville placée sous vidéoprotection. [...] A Mazères, le système est rodé. Trois référents, avec un autocollant **voisins vigilants** sur leur boîte aux lettres, quadrillent leur quartier et signalent tout élément suspect au policier municipal ou aux gendarmes de Saverdun, la ville la plus proche. Ils sont rarement dérangés. [...]



[Retour D13](#)

[Retour D4](#)



Fin du diaporama

[Retour 1](#)